



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 du mois de décembre à 14h30,
 Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 9

Date de la convocation : le 4 décembre 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNEE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Madame Danielle COMBE

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Sylvie GUEGUEN (pouvoir donné à Catherine COESLIER), M. Guy ATLE (pouvoir donné à Louis Gibier), M. Fabrice ROUSSEAU (pouvoir donné à Christianne COGNEE), Madame Juliette SEGUIN (pouvoir donné à Colette GROIZARD)

Absents : Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désigné secrétaire de séance : Mme Danielle COMBE

DEL025_17 : Ressources humaines : Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour des avancements de grade.

Or, l'un des agents ayant actuellement le grade d'adjoint technique territorial peut accéder par l'ancienneté à celui d'adjoint technique territorial de seconde classe.

Compte tenu des besoins en personnel du CCAS de Barbâtre,

Compte tenu de l'avis favorable de la commission finances du 9 décembre 2025,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2026
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour la suite à donner à ce dossier.

DELIBERATION

PUBLIEE

Le 17/12/25

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En Mairie, le 17/12/25

Le Président,
Louis GIBIER

La secrétaire de séance
Danielle COMBE



Danielle Combe